



Bail/départ en maison de retraite

Par **Mam'**, le 11/08/2021 à 09:03

Bonjour,

Je souhaite louer mon appartement à une personne agée de 76 ans, veuve et à faible revenu. Cependant j'aimerais récupérer mon appartement dès que cette dernière part en maison de retraite afin de pouvoir y habiter. Puis je rajouter une clause dans le bail stipulant que dès que la locataire part en maison de retraite, on résilie le bail ?

Comment prouver l'abandon du domicile ? Est ce compliqué ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

E.R

Par **janus2fr**, le 11/08/2021 à 09:10

Bonjour,

La loi 89-462 étant d'ordre public, elle s'appliquera quelques soient les clauses contraires que vous pourriez mettre au bail...